



Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 13 avril 2026

Présents : Jean-Dominique BARIOLET, Sylvain BLANC, Michèle BLANCK GILLY, Claude BOULIOU, Philippe BRACHET, Sophie BRUN, Olivier CAPEL, Jacques CARTIAUX, Florence LARROQUE, Antonio PEREZ, Philippe PERRODO, Aline PIRVAN, Marc PONS et Mireille QUADRIO.

Membres absents : Magali ANDRE qui donne son pouvoir à Michèle BLACK GILLY. Aline PIRVAN, sans pouvoir, absente seulement pour la première délibération.

A 18h18, la séance est ouverte sous la présidence du maire, Jacques CARTIAUX qui accueille et salue le public et les membres du Conseil en les remerciant de leur présence. Il constate que le quorum est atteint.

Claude BOULIOU est ensuite désignée secrétaire par le Conseil municipal.

Lecture est faite des délibérations du Conseil municipal du 30 mars 2026 dont le procès-verbal a été adressé aux conseillers avant la séance. Aucune observation, ni question n'étant relevée, les conseillers approuvent ce procès-verbal, signé par le maire et la secrétaire. Celui-ci sera publié sur le site Internet de la Commune et affiché en mairie.

Le maire aborde ensuite l'ordre du jour.

Délibérations

1. Fiscalité - Proposition de membres pour la commission communale des impôts directs

M. le maire précise que cette commission communale est composée de 6 membres titulaires et de 6 membres suppléants. Celle-ci se réunit une fois par an et est chargée de réviser les valeurs locatives cadastrales de certains biens bâtis et non bâtis d'après une liste fournie par le service des impôts fonciers.

Le Conseil municipal doit désigner 12 personnes en tant que titulaires et 12 personnes en tant que suppléants. Les commissaires seront choisis par l'administration fiscale parmi les candidats désignés.

Il propose de reconduire les candidatures suivantes pour les membres titulaires :

Daniel JUGY, Michel JOUVE, Serge PICO, Bernard BRUNO, Gérard CONIL Michel AUDRAN, Danielle DAUBE, Yvette ORTEGA, Richard LE CORRE, Roselyne FAUDON, Jean-Jacques DARBON, Georges COIFFET.

Concernant les membres suppléants, il propose les candidats suivants :

Marc PONS, Florence LARROQUE, Magali ANDRE, Antonio PEREZ, Claude BOULIOU, Julien BLANC, Sylvain BLANC, Sophie BRUN, Jean-Dominique BARIOLET, Philippe POULEAU, Mireille QUADRIO, Odile DEBERNARDI.

Proposition adoptée à l'unanimité.

2. FINANCES - Budget principal - Affectation en 2026 des résultats de fonctionnement 2025

Aline PIRVAN rejoint la séance.

Michèle BLANCK GILLY, conseillère municipale déléguée aux finances, rapporte que la Commission des finances s'est réunie le 6 avril dernier pour examiner le projet de budget 2026. Celui-ci reprend les résultats cumulés de l'exercice 2025 :

- 362 846,58 € en fonctionnement

- 656 064,70 € en investissement.

Ces résultats figurent au Compte Financier Unique 2025 qui a été voté par l'équipe municipale précédente.

Afin de pouvoir réaliser les projets d'investissement, elle propose l'affectation de résultats suivante :

- conserver en fonctionnement 141 685,58 €

- affecter en recettes d'investissement 221 161,00 €

Proposition adoptée à l'unanimité.

3. FINANCES – Budget principal 2026 – Taux des impôts directs locaux 2026

M. le Maire rappelle l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les impôts fonciers (part communale).

Il propose que les taux suivants ne soient pas modifiés :

- Foncier bâti : 41,71%

- Foncier non bâti : 40,33%

- Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 1,52%

Le produit fiscal attendu pour cet exercice est estimé à 564 103 €.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. FINANCES – Budget principal 2026 – Subvention d'équilibre au budget primitif 2026 du Centre communal d'action sociale

Michèle BLANCK GILLY, conseillère municipale déléguée aux finances, informe le Conseil que le Centre communal d'action sociale a voté son budget primitif 2026 le 09 février 2026.

Il s'agit de doter le CCAS des moyens financiers suffisants pour mener à bien ses actions, et notamment auprès de seniors. Le budget du CCAS ne peut être équilibré sans subvention d'équilibre provenant du budget principal de la Commune, ses recettes relevant essentiellement de la vente de concessions au cimetière (1/3 du produit de la vente).

Elle propose d'attribuer une subvention d'équilibre de 7 182 € pour l'exercice 2026, conformément au budget primitif du CCAS.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. FINANCES – Budget principal 2026 – Droit à la formation des élus locaux

M. le maire indique au Conseil municipal que la formation des élus municipaux est une dépense obligatoire pour la Commune. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Cette dépense est plafonnée à 20 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus municipaux.

Afin de garantir une utilisation transparente, équitable et adaptée des crédits de formation et de définir les modalités d'exercice de ce droit pour la durée du mandat, il propose au Conseil municipal les dispositions suivantes :

- Le montant des dépenses de formation est fixé à 15 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux membres du Conseil municipal, dans la limite du plafond légal de 20 %, soit un montant de 7 830 €.
- Les crédits afférents seront inscrits annuellement au budget principal de la Commune
- Le droit à la formation est ouvert à l'ensemble des membres du Conseil municipal, sans distinction. L'accès aux formations s'exerce dans le respect du principe d'égalité entre élus.

- Les actions de formation doivent être en lien direct avec l'exercice du mandat et doivent être dispensées exclusivement par des organismes titulaires de l'agrément délivré par le ministère chargé des collectivités territoriales.
- Toute demande de formation fait l'objet d'une information préalable du maire, qui en vérifie la conformité de la demande au regard des dispositions légales et de la délibération.
- La Commune prend en charge, dans la limite des crédits disponibles, les frais pédagogiques, les frais de déplacement et de séjour, le cas échéant, les compensations de perte de revenus, dans les conditions réglementaires. Le remboursement intervient sur présentation des justificatifs.
- Chaque élu bénéficie d'un Droit Individuel à la Formation (DIF), distinct du dispositif communal.
Ce droit :
 - est financé par une cotisation obligatoire assise sur les indemnités de fonction,
 - est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations,
 - est mobilisable à l'initiative personnelle de l' élu,
 - peut être utilisé pour des formations en lien avec le mandat ou en vue de la reconversion professionnelle.La mobilisation du DIF n'est pas conditionnée par une délibération du Conseil municipal.

Les élus sont invités à mobiliser en priorité leur DIF pour les formations individuelles, lorsque celles-ci ne présentent pas un intérêt direct pour la gestion communale.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6. FINANCES – Budget principal 2026 – Crédits scolaires

Florence LARROQUE, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires indique que le nombre prévisionnel d'élèves à la rentrée de septembre s'élève à 113.
Pour le budget 2026, il est proposé de conserver les montants alloués précédemment pour les fournitures, les sorties et le RASED pour un montant total de 13 560 €, soit 120 € par élève, ainsi que 500 € supplémentaires pour l'achat de papier et 150 € pour les livres en anglais.
Enfin, concernant un projet pédagogique construit autour de l'intervention du Centre d'astronomie de Saint Michel l'Observatoire, une participation communale de 500 € est également proposée.

Proposition adoptée à l'unanimité.

7. FINANCES – Budget principal 2026 – Subventions aux associations

Jean-Dominique BARIOLET, adjoint délégué à la sécurité, à la prévention et à la gestion des risques et à la vie associative, informe le Conseil que 21 dossiers de demande de subventions de fonctionnement ont été reçus en mairie.

Il propose de retenir les demandes des associations qui ont leur siège et une activité principale sur la commune d'Aiglun, en tenant compte également du nombre d'adhérents, de la situation financière, des tarifs appliqués et du matériel ou des locaux éventuellement mis à disposition.

Après examen des dossiers au vu de ces critères, il propose les attributions suivantes :

- Association Les Asses du Bio : 900 €
- Association des donateurs de sang bénévoles d'Aiglun – Mallemoisson : 600 €
- Association dignoise des combattants et victimes de guerre : 100 €
- Comité départemental de la prévention routière : 350 €
- Amicale du personnel communal d'Aiglun : 500 €
- Far West Country Dance : 500 €

Proposition adoptée à l'unanimité sous réserve de la production des justificatifs requis par les associations concernées. Les demandes de subventions non encore reçues pourront être examinées et faire l'objet de l'attribution d'une subvention à une autre séance du Conseil municipal.

8. FINANCES – Budget principal 2026 – Subvention aux Gais Lurons

Florence LARROQUE conseillère municipale intéressée personnellement sort de la salle du Conseil et ne participe ni aux débats, ni au vote.

Jean-Dominique BARIOLET, adjoint délégué à la sécurité, à la prévention et à la gestion des risques et à la vie associative, dans la continuité de l'exposé précédent, propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement 2026 à l'association des Gais Lurons de 800€.

Proposition adoptée à l'unanimité sous réserve de la production des justificatifs requis.

9. FINANCES – Budget principal 2026 – Subvention à l'USCA

Monsieur Philippe PERRODO conseiller municipal intéressé personnellement sort de la salle du Conseil et ne participe ni aux débats, ni au vote.

Jean-Dominique BARIOLET, adjoint délégué à la sécurité, à la prévention et à la gestion des risques et à la vie associative, dans la continuité de son exposé, propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement 2026 à l'Union Sportive et Culturelle d'Aiglun d'un montant de 19 800 €.

Proposition adoptée à l'unanimité sous réserve de la production des justificatifs requis.

10. FINANCES – Budget principal 2026 – Subvention aux Amis du Vieil Aiglun

Monsieur Philippe BRACHET, conseiller municipal intéressé personnellement, sort de la salle du Conseil et ne participe ni aux débats, ni au vote.

Jean-Dominique BARIOLET, adjoint délégué à la sécurité, à la prévention et à la gestion des risques et à la vie associative, dans la continuité de son exposé, propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement 2026 à l'association des Amis du Vieil Aiglun d'un montant de 2 000 €.

Proposition adoptée à l'unanimité sous réserve de la production des justificatifs requis.

11. FINANCES – Budget principal 2026 – Prise en charge des frais de logement privé du médecin

Madame Michèle BLANCK GILLY, conseillère municipale intéressée personnellement, sort de la salle du Conseil et ne participe ni aux échanges, ni au vote.

Monsieur le maire, Jacques CARTIAUX, rapporte qu'un nouveau médecin est actuellement en exercice au sein de la Maison de Santé en remplacement d'un congé de maternité. La situation actuelle est tendue que le nombre de généralistes est faible. L'objectif est de viser une installation pérenne et que le médecin visse définitivement sa plaque à la Maison de Santé.

La prise en charge des frais de loyer de ce médecin permettrait d'encourager son installation et de maintenir l'accès aux soins des habitants. Il s'agirait de prendre en charge financièrement ces frais à raison de 650 € TTC par mois jusqu'à la fin de l'année civile. Une convention sera établie afin de fixer les modalités de cette participation.

Mireille QUADRIO fait remarquer qu'une participation pourrait être demandée aux communes environnantes qui profitent aussi de la maison de santé. Monsieur le maire indique que leur participation financière paraît difficile à mettre en place mais qu'une réunion est envisagée avec les nouveaux maires des communes environnantes avec qui un certain nombre de sujets pourraient être partagés.

Proposition adoptée à l'unanimité, le maire est autorisé à signer ladite convention.

Il informe également le Conseil municipal d'avoir été sollicitée par une ophtalmologue qui souhaite quitter l'hôpital et s'installer au sein de la Maison de Santé. Les échanges sont en cours.

12. FINANCES – Budget principal 2026 – Vote du budget primitif

Dans le prolongement de la Commission des Finances du 08 avril 2026, Michèle BLANCK GILLY, conseillère municipale déléguée aux finances, présente le budget primitif 2026 qui s'établit selon les modalités présentées ci-après :

- le budget principal est construit à partir de la nomenclature comptable M57 ;
- le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans les maquettes budgétaires et comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 348 980 €	1 348 980 €
Investissement	1 964 425 €	1 964 425 €
Total	3 313 405 €	3 313 405 €

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Proposition adoptée à l'unanimité.

13. VOIRIE - Lancement d'une procédure adaptée sous la forme d'un accord cadre à bons de commande pour les travaux de voirie et de génie civil 2026-2030

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué aux travaux, expose au Conseil municipal la programmation des travaux de voirie et de génie civil inscrits au budget 2026.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, il propose au Conseil municipal de lancer une procédure adaptée sous la forme d'un accord cadre à bons de commande pour un montant maximum de 400 000 € HT et pour une durée maximale de quatre ans.

Il précise que les travaux qui concerneront la voie communale du Collet feront l'objet d'une procédure adaptée distincte.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs du Conseil municipal

o FINANCES – Engagements comptables

Un montant total de 9 406,82 € a été engagé entre le 30 mars et le 13 avril 2026 pour divers achats ou commandes. Le détail figure en annexe.

Informations et questions diverses

- Approbation de la maquette du magazine Aiglun Info. L'impression se fera en mairie. Le prochain numéro sera consacré au budget et sera distribué vers la fin du mois de mai.

- La programmation des réunions de quartier est passée en revue. Une réunion spécifique à la ZAE sera organisée sous la houlette de Sylvain BLANC, conseiller municipal délégué à la ZAE avec le service de l'Agglomération.

- Philippe BRACHET indique que la visibilité routière est gênée lors que les véhicules sortent du parking de l'école ou de la mairie et reprennent l'avenue des docteurs Paul et Marguerite Jouve si les emplacements de stationnement sont occupés.

- Il revient également sur la question du grillage de l'école, qui a été prise en charge par Philippe PERRODO, adjoint délégué aux travaux.

- Agenda :

21/04 Commission travaux reportée au 05 mai

25/04 Concert du groupe Yemango et animation Salsa au Pôle Moutet

27/04 Réunion d'accueil des nouveaux élus à la Préfecture avec présentation des services de l'Etat

27/04 Conférence des maires de Provence Alpes Agglomération au Pôle Moutet

28/04 Marché de printemps avec la participation de l'école

29/04 Réunion de quartier de La Lauze à la voie du Pré de l'Escale

08/05 Cérémonie du 8 mai à 11h 30

09/05 Concert Boulegadis au Vieil Aiglun

Fin de séance : 19h37

La secrétaire,
Claude BOULIOU



Le maire,
Jacques CARTIAUX

